

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

Département  
des  
Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE MOUSTOIR

Séance ordinaire du 5 mars 2026

**Date de convocation**

27 février 2026

**Date d'affichage**

27 février 2026

**Nombre de  
conseillers**

en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Procurations :

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Présents :** M. GALGUEN, C. LE BARON, M. GUILLEMOT, N. LE CAROFF, H. KERSULEC, N. COUTELLER, E. LE BORGNE, P. LE DU, B. JAN, K. DAUCE, A.C ZUURBIER, G. MONNERIE, I. DI MAGGIO

**Absent excusé :** M. LE MADEC

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** N. COUTELLER

M. Cédric LE MOROUX quitte la séance

N° 2026-03-01

**Vote du CFU 2025 – Budget Commune**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune du Moustoir – Budget Principal ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune du Moustoir – Budget Principal ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
CFU						
Résultats reportés	18 070.06 €			132 537.02 €	18 070.06 €	132 537.02 €
Opérations de l'exercice	410 277.47 €	205 839.95 €	467 472.94 €	596 141.27 €	877 750.41 €	801 981.22 €
<b>TOTAUX</b>	<b>428 347.53 €</b>	<b>205 839.95 €</b>	<b>467 472.94 €</b>	<b>728 678.29 €</b>	<b>895 820.47 €</b>	<b>934 518.24 €</b>
Résultats de clôture	-222 507.58 €			261 205.35 €		38 697.77 €
Restes à réaliser	236 900.00 €	247 718.00 €			236 900.00 €	247 718.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>10 818.00 €</b>		<b>261 205.35 €</b>		<b>49 515.77 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>-211 689.58 €</b>		<b>261 205.35 €</b>		<b>49 515.77 €</b>

## Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Résultat cumulé de l'exercice 2025	Besoin de financement de la section d'investissement (financement exercice + Solde restes à réaliser)	Report à nouveau financement de la section de fonctionnement
261.205,35€	211.689,58€	49.515,77€

Vu l'avis favorable de la commission des Finances en date du 4 février 2026 ;

A l'issue de cette présentation par l'adjoint M. Mikaël GALGUEN, et hors présence de M. Cédric LE MOROUX, Maire de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune du Moustoir – Budget Principal ;
- Décide d'affecter la somme de 211.689,58€ au compte 1068 de la section d'investissement et 49.515,77€ au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif de 2026 ;
- DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N° 2026-03-02**

---

### **Vote du CFU 2025 – Budget Assainissement**

---

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune du Moustoir – Budget Assainissement ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune du Moustoir – Budget Assainissement ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
CFU						
Résultats reportés				737.10 €	0.00 €	737.10 €
Opérations de l'exercice	13 066.00 €	13 066.00 €	17 396.68 €	16 862.49 €	30 462.68 €	29 928.49 €
<b>TOTAUX</b>	<b>13 066.00 €</b>	<b>13 066.00 €</b>	<b>17 396.68 €</b>	<b>17 599.59 €</b>	<b>30 462.68 €</b>	<b>30 665.59 €</b>
Résultats de clôture		0.00 €		202.91 €		202.91 €
Restes à réaliser					0.00 €	0.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>0.00 €</b>		<b>202.91 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>202.91 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>0.00 €</b>		<b>202.91 €</b>		<b>202.91 €</b>

### Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Résultat cumulé de l'exercice 2025	Besoin de financement de la section d'investissement (financement exercice + Solde restes à réaliser)	Report à nouveau financement de la section de fonctionnement
202.91€	0€	202.91€

Vu l'avis favorable de la commission des Finances en date du 4 février 2026 ;

A l'issue de cette présentation par l'adjoint M. Mikaël GALGUEN, et hors présence de M. Cédric LE MOROUX, Maire de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune du Moustoir – Budget Assainissement ;
- Décide d'affecter la somme de 202.91€ au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif de 2026 ;
- DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N° 2026-03-03**

---

### **Vote du CFU 2025 – Budget Park an Heol**

---

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune du Moustoir – Budget Park an Heol ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune du Moustoir – Budget Park an Heol ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
CFU						
Résultats reportés				300.54 €	0.00 €	300.54 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAUX</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300.54 €	0.00 €	300.54 €
Résultats de clôture		0.00 €		300.54 €		300.54 €
Restes à réaliser					0.00 €	0.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>		0.00 €		300.54 €	0.00 €	300.54 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		0.00 €		300.54 €		<b>300.54 €</b>

#### Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Résultat cumulé de l'exercice 2025	Besoin de financement de la section d'investissement (financement exercice + Solde restes à réaliser)	Report à nouveau financement de la section de fonctionnement
300.54€	0€	300.54€

Vu l'avis favorable de la commission des Finances en date du 4 février 2026 ;

A l'issue de cette présentation par l'adjoint M. Mikaël GALGUEN, et hors présence de M. Cédric LE MOROUX, Maire de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune du Moustoir – Budget Park An Heol;
- Décide d'affecter la somme de 300.54€ au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif de 2026 ;
- DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Vote du CFU 2025 – Budget Kan Ar Lan

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune du Moustoir – Budget Kan Ar Lan;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune du Moustoir – Budget Kan Ar Lan ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
CFU						
Résultats reportés					0.00 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	244 066.59 €	244 066.59 €	281 286.31 €	281 286.31 €	525 352.90 €	525 352.90 €
<b>TOTAUX</b>	<b>244 066.59 €</b>	<b>244 066.59 €</b>	<b>281 286.31 €</b>	<b>281 286.31 €</b>	<b>525 352.90 €</b>	<b>525 352.90 €</b>
Résultats de clôture		0.00 €		0.00 €		0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €				0.00 €	0.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission des Finances en date du 4 février 2026;

A l'issue de cette présentation par l'adjoint M. Mikaël GALGUEN, et hors présence de M. Cédric LE MOROUX, Maire de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune du Moustoir – Budget Kan Ar Lan

- DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.